



**L'Association des brasseurs
du Québec**



MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2024-2025

Présenté au ministre des Finances du Québec

Janvier 2024



La bière au Québec

Référence dans l'industrie brassicole, l'Association des brasseurs du Québec (ABQ), filiale de Bière Canada, représente activement, depuis 1943, ses membres québécois et canadiens auprès de partenaires, d'organismes gouvernementaux et des médias.

Les trois grands brasseurs membres de l'ABQ – Labatt, MolsonCoors, et Sleeman – et leur quatre microbrasseries, réalisent 90 % des ventes de bière dans la province. Et de toutes ces bières vendues au Québec par ceux-ci, il est important de rappeler que plus de 85% de ces bières sont produites ici au Québec.

Rappelons-le, le Québec et la bière ont une longue histoire d'amour. C'est à Québec qu'on verra apparaître la première production de bière en 1668 et c'est à Montréal qu'on verra naître en 1776 la première brasserie commerciale du continent nord-américain. Et que c'est toujours à Montréal, en 1808 que sera instauré le premier système de consigne de bouteilles de bières d'Amérique du Nord.

Par leur important apport social et culturel, leur impact majeur sur le développement économique du Québec et leur engagement soutenu en matière de développement durable et de consommation responsable, les brasseurs québécois sont définitivement bien ancrés dans l'histoire et dans le développement du Québec.

Retombées économiques et sociales

Les grandes retombées sociales et économiques de l'industrie brassicole québécoise ne sont plus à faire. L'industrie brassicole d'ici demeure un acteur de premier plan pour la prospérité économique à laquelle aspirent les Québécois de toutes les régions.

Les membres de l'Association des brasseurs du Québec, les brasseries Labatt, Molson Coors et Sleeman, possèdent une cinquantaine d'installations au Québec, dont six brasseries. Ils emploient 3000 personnes et engendrent près de 43 000 emplois directs et indirects. Ensemble, ces entreprises génèrent pour le Québec des retombées économiques annuelles de près de 3 milliard de dollars.

Grâce aux investissements des membres de l'ABQ, l'industrie de la bière a joué un rôle prépondérant dans les investissements du secteur de la fabrication des aliments et des boissons, dont l'apport est important dans l'économie québécoise. Alors que le gouvernement du Québec encourage les entreprises manufacturières à intégrer de nouvelles technologies, les brasseurs québécois s'inscrivent parfaitement dans cette mouvance.

Ainsi, en raison de la forte présence économique des brasseurs et de leur ancrage résolument local, un écosystème brassicole s'est développé au Québec autour de 2 000 fournisseurs. Cet écosystème comprend, entre autres, une des plus importantes malteries du nord-est américain, une des deux seules usines de fabrication de contenants alimentaires de verre au Canada et un des plus importants centres de recherche et de développement d'équipements de production de breuvages en Amérique du Nord.

Cette filière brassicole est présente partout sur le territoire québécois. Nos grands brasseurs ont en effet des installations dans plus de 50 municipalités en plus d'avoir un système de distribution de la bière et de récupération des bouteilles et des cannettes couvrant l'entièreté du Québec.

Respectueux des enjeux environnementaux

Les brasseurs membres de l'ABQ sont des citoyens corporatifs exemplaires en matière de promotion de la consommation responsable, de la santé et de la sécurité publique.

En termes de développement durable, le secteur brassicole exploite le seul système de consigne privé du Québec. Les compagnies brassicoles ont établi, il y a près de 200 ans, un système privé de dépôt pour s'assurer que les consommateurs rapportent leurs contenants intacts. Ces derniers sont lavés selon les normes les plus élevées et réemployés, environ 15 fois. Ces contenants sont les typiques bouteilles brunes de bière. Le système de récupération des CRM de bière est donc indépendant et il est administré et financé en totalité par les brasseurs. Ce système de récupération des CRM de bière atteint un taux de récupération de plus de 95 %.

Chaque mois, ce sont des millions de bouteilles réutilisables (CRM) qui sont récupérées notamment chez les détaillants, les restaurants, et les bars. Les bouteilles CRM sont ramenées vers un des sites de lavage de bouteilles, puis elles sont redirigées vers les brasseries pour être réutilisées. Parlons d'un parfait exemple d'économie circulaire et d'une réduction de l'empreinte environnementale exemplaire.

Ce système de consigne privé doit prendre fin d'ici peu, avec l'entrée en force du nouveau système élargi de la consigne publique. Rappelons sur ce point que les brasseurs font partie des membres fondateurs de l'AQRCB / Consignation, le nouvel organisme qui doit mettre en place et gérer la nouvelle consigne modernisée.

Fièrement engagés dans leurs communautés

Qu'ont en commun le Festival Western de St-Tite, la construction d'une deuxième maison pour femmes victimes d'abus et de violence à Chambly ¹ le festival d'été de Québec et le grand nettoyage des berges du Saint-Laurent ² ? Ce sont quelques exemples des nombreuses initiatives des grands brasseurs dans les communautés partout au Québec.

En fait, c'est 20 millions de dollars qui sont versés annuellement par nos membres afin de soutenir des événements, des équipes sportives ou des initiatives culturelles et communautaires.

¹ Soutien à la maison Simonne-Monet-Chartrand (Chambly)

² Soutien à l'organisme Héritage Laurentien (Lasalle)

Le budget 2024-2025 : l'alcool et la taxation

Le Canada : paradis de la taxe sur l'alcool

Disons-le d'entrée de jeu : les produits alcoolisés sont trop taxés au pays. En effet, de tous les pays du G7, c'est au Canada que la bière, le vin et les spiritueux sont le plus taxés. On estime que les taxes des différents paliers gouvernementaux représentent 47% du prix moyen de la bière vendue au Canada.

Les effets en cascade de cette taxation très élevée se font sentir dans toute l'économie, avec des conséquences pour divers secteurs. Dans le cas de l'industrie brassicole, les taux de taxation élevés peuvent conduire à une hausse des coûts de production, à une réduction des investissements et à un déclin potentiel de la création d'emplois dans le secteur. Elles conduisent également à des prix plus élevés pour les consommateurs, influençant le comportement d'achat et impactant la compétitivité des producteurs locaux sur la scène mondiale.

De plus, ces taxes hors mesures frappent durement les restaurants et les bars, encore en difficulté après deux années d'isolement forcé. En effet, les restaurateurs, qui font déjà face à des défis tels que l'augmentation des coûts alimentaires et de la main-d'œuvre, subissent des pressions supplémentaires en raison des taxes élevées sur les boissons alcooliques. Les gouvernements doivent donc prendre en compte ces réalités pour garantir la pérennité du secteur tout en préservant la capacité des consommateurs à maintenir un niveau de vie abordable.

Bien que le Québec bénéficie d'une saine situation économique, la question de la taxation élevée ne peut être négligée. L'impact sur l'industrie de la bière ainsi que ses répercussions sur l'économie globale et le secteur de l'hospitalité, justifie une attention particulière. Il est impératif de trouver un équilibre entre des revenus fiscaux stables et responsables et la durabilité économique d'un secteur qui contribue avec force à la prospérité économique du Québec.

C'est pour toutes ces raisons que les brasseurs souhaitent attirer l'attention du gouvernement du Québec sur trois dossiers importants : la taxe spécifique du Québec, la taxe d'accise fédérale sur l'alcool et le prix minimum sur la bière.

1. La taxe spécifique du Québec

Il n’y a pas si longtemps, l’industrie de la bière du Québec a été frappé de hausses successives de la taxe spécifique, cumulant au cours des années une augmentation de 57,5 %. À l’époque, ces hausses drastiques ont porté un coup dur à l’industrie et ont provoqué de l’instabilité et de l’incertitude au sein des brasseries membres de l’ABQ.

La décision du gouvernement Legault de maintenir un gel sur toute hausse de la taxe spécifique dans le budget de l’année dernière a été extrêmement bien accueillie. Les brasseurs du Québec saluent à nouveau cette décision et encouragent fortement le ministre Éric Girard à poursuivre ce gel dans le prochain budget 2024-2025.

2. La taxe d’accise fédérale

Les temps sont particulièrement difficiles pour les petits, moyens et grands brasseurs. Le volume global des ventes de bière au Québec est en baisse, les coûts des matières premières sont à la hausse et les fermetures de brasseries de petites tailles s’accélèrent. Les ventes de bière dans les bars et restaurants en 2023 au Québec restent inférieures de plus de 25% aux niveaux d'avant la pandémie. La reprise pour l’industrie de la restauration repose notamment sur une bonne stabilité financière et fiscale des ventes en lien avec la bière.

D’ailleurs, les ventes de bière en dépanneurs et épiceries ont également diminué, en baisse de 5,8% depuis 2019, principalement à cause des tendances démographiques et des préoccupations inflationnistes des consommateurs. Les Québécois réagissent à cette crise en réduisant leurs dépenses discrétionnaires.

Dans ce contexte, l'industrie brassicole du Québec est extrêmement préoccupée par la hausse annoncée de 4.7% de la taxe fédérale d'accise sur l'alcool, la plus forte hausse de taxes sur l'alcool depuis 40 ans. À l'instar des brasseurs des autres provinces canadiennes, nous demandons un gel sur la hausse de cette taxe ou, à tout le moins, de maintenir cette hausse à 2% jusqu'à ce que l'IPC revienne à l'objectif fixé par la Banque du Canada.

Freiner cette hausse annoncée de 4,7% permettra de maintenir des emplois partout au Québec, de soutenir les restaurants et bars de la province et d'encourager la poursuite d'investissements nécessaires pour faire face aux défis en lien avec les changements climatiques.

Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un dossier relevant du gouvernement fédéral, mais demandons néanmoins au ministère des Finances du Québec de porter notre message auprès du gouvernement du Canada.

3. Le prix minimum

La bière vendue au Québec est soumise à un prix de détail minimum depuis le début des années 1990. Ce prix minimum est devenu au cours des années un outil efficace pour promouvoir la consommation responsable de la bière.

L'Association des brasseurs du Québec et ses membres sont d'avis qu'il est grand temps que cette mesure s'étende également à la vente des autres catégories d'alcóols (vin, spiritueux, cidres etc). Il est en effet curieux qu'il n'y a qu'au Québec qu'on retrouve le concept de prix minimum uniquement sur la bière. Partout ailleurs au pays, le prix minimum vise toutes les catégories de produits alcooliques.

Non seulement étendre le prix minimum au vin et aux autres produits alcoolisés contribuera à minimiser le risque associé à la surconsommation des produits alcoolisés, mais elle permettra également une concurrence plus équitable entre tous les producteurs de produits alcoolisés au Québec.

Le budget 2024-2025 : l'encadrement réglementaire

L'encadrement réglementaire, un chantier inachevé

L'ABQ et ses membres ne peuvent qu'être satisfaits des premiers pas vers la modernisation du cadre réglementaire en matière de boissons alcooliques annoncés en décembre 2020. Il n'en demeure pas moins que le *Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques* doit voir son grand chantier de réflexion entamé en 2019 complété le plus tôt possible. Cette réflexion est d'autant plus nécessaire alors qu'aucune pratique commerciale de la Société des alcools du Québec n'est soumise à ce règlement, contrairement aux membres de l'ABQ qui commercialisent majoritairement leurs produits par le biais des canaux privés de vente d'alcool, soit les épiceries et les dépanneurs.

Encore aujourd'hui, certains paramètres réglementaires québécois sont complètement désynchronisés par rapport aux réalités du marché. En raison de règles administratives découlant d'une interprétation de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, la RACJ impose un encadrement sévère autour de la distribution de la bière au Québec.

Pensons notamment à la question du contrôle effectif et de l'agent distributeur (articles 25.1 et 29 de la Loi sur la Société des alcools). Il est urgent que soit revue l'interprétation et l'application de ces articles afin de réduire les formalités et les contraintes inutiles. Nous proposons également que l'encadrement entourant le brassage sous licence (appelé plus communément le *contract brewing*) soit simplifié afin de le rendre plus conforme aux réalités de l'industrie brassicole.

Alors que la réglementation est censée s'appliquer de manière cohérente auprès de tous les exploitants du même domaine, plusieurs écarts notables doivent être relevés. Aujourd'hui, la désuétude d'une partie de la réglementation actuelle à l'égard des brasseurs et des distributeurs québécois de produits brassicoles est manifeste, et ce, dans un contexte contemporain toujours plus concurrentiel. L'objectif est donc le rétablissement d'un cadre de saine concurrence juste, cohérent et équitable dans le secteur de la production et de la vente des boissons alcooliques.

Dans le contexte économique actuel, la grande industrie a elle aussi besoin que l'on s'intéresse aux lois, aux règles et aux procédures qui freinent sa compétitivité à l'échelle nord-américaine, et ce, pour favoriser un contexte propice aux investissements et à la rentabilité.

L'ABQ réitère la nécessité d'établir des règles du jeu de manière équitable et prévisible pour tous les joueurs dans le but de garantir un environnement commercial propice à la saine concurrence et où tous sont soumis au même encadrement.

En conséquence, l'ABQ invite le gouvernement à poursuivre les efforts de modernisation du cadre réglementaire en entamant les mesures prévues au *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025*.

Le timbre : un outil nécessaire, efficace et peu coûteux.

Utilisée depuis fort longtemps, le timbrage des produits alcooliques pour le secteur de la consommation sur place est une façon simple et peu coûteuse d'atteindre plusieurs objectifs. En effet, il constitue un moyen efficace pour confirmer qu'un paiement a été effectué à une autorité gouvernementale reconnue pour un produit visé à un droit d'accise particulier.

De plus, le timbre assume un rôle complémentaire du simple fait d'être physiquement attaché à un produit. En plus de fournir une preuve visible et tangible du paiement de la taxe, sa présence garantit, dans une certaine mesure, que le produit est authentique et provient d'un fabricant autorisé.

Le timbre assure également un rôle de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement autant utile aux fabricants, qu'aux établissements licenciés ainsi qu'aux autorités fiscales, policières, réglementaires et de santé publique.

Finalement, la présence du timbre d'accise permet aux brasseurs de collaborer rapidement avec les autorités policières, fiscales et réglementaires lors d'enquêtes, de perquisitions ou toutes autres activités visant à contrecarrer le crime organisé. Ils permettent de surcroît aux policiers d'assurer une vigie efficace des établissements fautifs d'avoir acheté des quantités d'alcool par le biais des réseaux non autorisés.

Plus de 140 milliards de timbres d'accise sont apposés de manière sécurisée chaque année par plus de 150 administrations fiscales à travers le monde, confirmant que les États considèrent qu'il est important de les utiliser dans la lutte contre le commerce illicite et la criminalité.

Précisons par ailleurs que remettre en question le marquage équivaut à remettre en question le système actuel de distribution de l'alcool au Québec. Est-ce vraiment la volonté du gouvernement de mettre en péril les entrepôts et centres de distribution régionaux et les flottes de livraison et tous les emplois bien rémunérés qu'ils impliquent ?

Pour toutes ces raisons, l'Association des brasseurs du Québec rappelle son appui au maintien d'un système de marquage et, en ce sens, tient à réitérer son opposition claire à l'abandon du timbrage. L'ABQ et ses membres prônent plutôt le maintien de cette mesure utile, efficace et peu coûteuse.

Recommandations de l'Association des brasseurs du Québec

Recommandation 1 / taxe spécifique

Les brasseurs demandent que la taxe spécifique sur la bière ne soit aucunement revue à la hausse, afin de sauvegarder et protéger la compétitivité et la capacité d'investissements de l'industrie brassicole du Québec.

Recommandation 2 / taxe d'accise fédérale

Les brasseurs demandent au gouvernement du Québec d'inviter le gouvernement du Canada de geler la hausse de 4,7% prévue en lien avec la taxe d'accise fédérale sur l'alcool.

Recommandation 3 / prix minimum

Les brasseurs demandent que le prix minimum de vente s'étende également à toutes les autres catégories de produits d'alcools (vin, spiritueux, cidres etc) comme c'est déjà le cas partout ailleurs au Canada.

Recommandation 4 / allègement réglementaire

Les brasseurs invitent le gouvernement du Québec à poursuivre ses efforts de modernisation du cadre réglementaire

Recommandation 4 / timbrage

Les brasseurs rappellent leur appui au maintien d'un système de marquage et réitèrent leur opposition à l'abandon du timbrage, une mesure utile, efficace et peu coûteuse.

Conclusion

L'ABQ et ses membres souhaitent remercier le ministère des Finances pour cette opportunité de participer à l'élaboration du budget 2024-2025.

Comme en fait état ce mémoire, les brasseurs du Québec sont à la fois passionnés et engagés dans l'avenir et la croissance de l'industrie de la bière au Québec. L'industrie brassicole d'ici génère près de 43 000 emplois directs et indirectes et plus de 3 milliards de dollars en retombées économiques annuellement pour le Québec.

Breuvage festif, convivial, rassembleur et sans prétention, la bière est un symbole de réjouissance et d'amitié. Et la bière est presque exclusivement produit ici, par des gens d'ici.

Nous réitérons notre ouverture à travailler avec le gouvernement afin de contribuer et de participer aux réflexions en vue d'améliorer, de moderniser et de simplifier l'économie du Québec.



Philippe Roy

Directeur général

proy@brasseurs.qc.ca

Marie-Antoinette Diop

Directrice, stratégies et politiques

madiop@brasseurs.qc.ca

Association des brasseurs du Québec

55 avenue du Mont-Royal Ouest, suite 602

Montréal (Québec) H2T 2S6

www.brasseurs.qc.ca